

Département des Etudes Juridiques

**DECISION N° 22 DU 24 MARS 2015
MODIFIANT LA DECISION N° 45 DU 30 JUIN 2014
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU SEIN DE L'ENIM**

LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE,

- Vu la décision Enim n° 401 du 5 juin 2012 portant organisation de l'Etablissement national des invalides de la marine, modifiée ;
- Vu la décision Enim n° 45 du 30 juin 2014 portant délégation de signature au sein de l'Etablissement national des invalides de la marine, modifiée ;
- Vu la décision Enim n° 2014-321-362 portant changement d'affectation de Madame Monique CAVEL ;

DECIDE

Article 1^{er}: L'article 12 de la décision du 30 juin 2014 susvisée est remplacé par la disposition suivante :

« **Article 12** : Délégation est donnée à Mesdames Marie-Line MOUSSION, chef du département du budget et des finances (DBF), Monique CAVEL, adjointe du chef de département DBF (pôle budget) et à Monsieur Laurent LESPINASSE adjoint du chef du département (pôle gestion financière), à l'effet de signer, au nom du directeur de l'Enim, tous actes et décisions administratifs et toutes opérations financières, dans la limite de leurs attributions et des lignes budgétaires affectées au DBF, à l'exception :

- des actes réglementaires,
- des marchés publics. ».

Article 2 : La présente décision, portée à la connaissance du public par voie de publication sur le site internet de l'établissement: www.enim.eu, prend effet le lendemain de sa date de publication.

Le directeur de l'Etablissement national des
invalides de la marine

Philippe ILLIONNET